

Service gestion des volontaires

<u>ARRÊTÉ</u>

du service départemental d'incendie et de secours,

nt VU le code général des collectivités territoriales.

Le président du conseil d'administration

portant suspension d'engagement du caporal-chef Stéphanie GARNIER du CIS SOREZE

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU la demande de suspension d'engagement du caporal-chef Stéphanie GARNIER en date du 18 juin 2015, pour une durée de neuf mois,

VU l'avis favorable du comité de centre de SOREZE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: L'engagement du caporal-chef Stéphanie GARNIER, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de SOREZE, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er avril 2015, pour une durée de neuf mois.

Article 2: M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

A Albi le : 20 JUIL. 2015

Le président du conseil d'administration

du SDIS

Michel BENOIT